



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 22 septembre 2016

L'an deux mille seize, et le jeudi 22 septembre,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 septembre 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Pierre FORTE, le Maire.

Présents : Pierre FORTE, Isabelle DUCLOZ, Rolland GRIMOT, Christian PERROUX, Christine MONTMAYEUL, Philippe PERRIER, Véronique GRAS, Dominique MANGEZ, Maxime CREPIN, Estelle GUILLET-MICHE, Mark SYRETT, Corine PIRO, Paul MILLIAT, Hervé TROSSET, Jean-Pierre DUPUY et Nadine ALLET-COCHE

Représentés : Marie-Nicole JONGBLOETS par Estelle GUILLET, Constance FABRE par Dominique MANGEZ, Christelle COURTOIS par Christine MONTMAYEUL – à partir de 21h01, départ de Marc SYRETT qui donne pouvoir à Paul MILLIAT

Secrétaire de séance : Christine MONTMAYEUL

Ouverture de la séance : 20H33

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 septembre 2016 : Pour à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2016-09.58 - Modification de temps de travail, mise à jour du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée:

Compte tenu de la réorganisation des services administratifs et périscolaires,
Compte-tenu de la mise en place de binômes de travail dans tous les services, notamment pour les tâches de ménage des services périscolaires,
Il convient de modifier la durée hebdomadaire de certains emplois scolaires et périscolaires.

Conformément à l'article 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 6 juillet 2016 pour la réorganisation des services administratifs et périscolaires,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal du 6 juillet 2016,

Considérant la délibération n° 2016-09.57 du 14 septembre 2016 supprimant un poste de rédacteur,

Considérant la mise à jour des annualisations du personnel périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2016,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (seuil d'affiliation : 28 heures/semaine)

Le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des emplois et d'adopter le tableau des emplois suivant :

Emplois	Catégorie	Effectifs pourvus au 31/08/2016	Durée hebdomadaire	Effectifs pourvus au 01/09/2016	Dont temps non complets	Durée hebdomadaire
Service Administratif						
Rédacteur	B	1	35	1	0	35
Adjoint Administratif ppal 2ème classe	C	1	35	1	0	35
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	16	1	1	16
Adjoint Administratif 2ème classe	C	1	30	1	0	35
Adjoint Administratif 2ème classe	C	1	30	1	1	30
Service Technique						
Adjoint Technique ppal 1ère classe	C	2	35	2	0	35
Adjoint Technique ppal 2ème classe	C	1	35	1	0	35
Adjoint Technique 1ère classe	C	1	35	1	0	35
Adjoint Technique 2ème classe	C	1	35	1	0	35
Service Périscolaire						
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	35	1	0	35
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	35	1	0	35
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	35,05	1	1	35
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	33,2	1	1	30,2
Adjoint Technique 2ème classe	C	1	27,6	1	1	26,3
Adjoint Technique 2ème classe	C	1	30,8	1	1	28,5
Service scolaire						
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	28	1	1	28
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	21,3	1	1	20,2
ATSEM ppal 2ème classe	C	1	20,1	1	1	18,6
ATSEM 1ère classe	C	1	28,2	1	1	28,6
Auxière de Puériculture ppal 2ème cl	C	1	26,6	1	1	24,8
Service culturel						
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	28	1	1	28
Agent non titulaire Périscolaire						
Coordinateur enfance jeunesse	B	1	35	0		
CDI Animateur/Entretien	C	1	14,9	1	1	13,7
CDD Animateur/Entretien	C	1	33,5	1	1	29,7
CDD Animateur/Entretien	C	1	28,5	1	1	26,3
CDD Animateur/Entretien	C	1	26	1	1	19,7

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré pour un vote à scrutin public par 15 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, procède au vote de la présente délibération :

Pour : Constance FABRE, Véronique GRAS, Estelle GUILLET, Marie-Nicole JONGBLOETS, Pierre FORTE, Corinne PIRO, Maxime CREPIN, Paul MILLIAT, Marc SYRETT, Isabelle DUCLOZ,

Abstention: Christian PERROUX, Philippe PERRIER, Dominique MANGEZ, Rolland GRIMOT, Christine MONTMAYEUL, Christelle COURTOIS, Hervé TROSSET,

Contre : Nadine ALLET-COCHE, Jean-Pierre DUPUY.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de LUMBIN, chapitre 012.

INFORMATIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à : 21h33

Le Maire

Pierre FORTE